



TRAVAUX EN HAUTEUR

RÉCEPTION ÉCHAFAUDAGE

CONTEXTE

En 2004, la recommandation R408 « montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied » a défini des référentiels de compétences pour les personnels qui réceptionnent les échafaudages.

OBJECTIF

Préserver sa santé et celle des autres travailleurs, Vérifier un échafaudage de pied conformément à l'arrêté du 21 décembre 2004, Réaliser des vérifications sur l'échafaudage

CONTENU

Se situer et être acteur de la prévention des risques

Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

PUBLIC

Cette formation vise les salariés désignés par le chef d'entreprise appelés à réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.

PRÉREQUIS

- Maîtrise du français (oral et écrit)

MOYENS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

Présentiel et travaux dirigés

Un support de formation est remis à chaque stagiaire.

ÉVALUATION

Théorique sous forme de questions ouvertes et pratique

DOCUMENTS DÉLIVRÉS

Attestation de fin de formation et de compétence avec durée de validité 3 ans.

PRIX ET DURÉE

Formation initiale ou recyclage (7 heures) 150€ HT/pers.

NOTA

Formation inter entreprise conformément au planning

Formation intra entreprise possible sur demande de 4 à 10 stagiaires par session